



ANNEXE

La gestion du littoral et la préservation de l'environnement sont des enjeux forts pour le Pays de Brest. Avec près de 400 km de côtes, des milieux de grande qualité mais aussi fragiles qui ont conduit à la création du premier parc naturel marin français, une économie de la mer présente et active dans tous les domaines (civiles, militaires, industrielles, tertiaires, activités de formation et de recherche, tourisme, sport...), le Pays de Brest est un concentré du littoral français, contribuant largement à la qualité de vie de ses résidents.

La dimension littorale est telle qu'elle a conduit à l'émergence de la notion de "**Pays maritime**" afin de répondre aux problématiques spécifiques auxquelles est confronté ce type de territoire par un développement cohérent, privilégiant une approche globale des milieux.

Depuis 2010, le Pôle métropolitain du Pays de Brest porte une démarche de Gestion Intégrée des Zones Côtières **volontaire, réfléchie et pragmatique** en impliquant le plus largement possible les acteurs institutionnels et les professionnels intervenant sur le littoral, ainsi que le grand public. Pour répondre aux besoins du littoral du Pays de Brest, trois thématiques prioritaires ont été définies :

- l'organisation de la plaisance et du carénage ;
- la gestion de la qualité des eaux de baignages ;
- le partage de l'espace littoral.

La démarche s'appuie sur un comité de pilotage composé de l'ensemble des partenaires et sur des groupes de travail présidés par des élus.

En juin 2011, le pays de Brest est lauréat à l'appel à projets Gestion Intégrée de la Zone Côtière lancé par la Région Bretagne, dont l'objectif est d'accompagner les territoires, en prenant en compte leurs spécificités et leurs particularités, pour que l'ensemble des politiques publiques qui y sont menées contribuent à la gestion durable de la mer et du littoral.



Photo : Studio 29



■ L'organisation de la plaisance et du littoral

Les travaux du groupe de travail doivent permettre de proposer une meilleure occupation de l'espace en mer comme à terre, moins consommatrice d'espace, et plus respectueuse de l'environnement.

Les objectifs de ce groupe de travail sont depuis 2010 :

- de retrouver du potentiel de développement économique de l'activité de plaisance et de réduire son impact sur le milieu naturel ;
- d'établir un schéma du carénage sur l'ensemble du Pays comprenant les choix de localisation, les choix techniques, les choix de gestion ;
- de développer les services d'accueil et de récupération des rejets ;
- d'inciter à de nouvelles pratiques respectueuses de l'environnement.

La **question du carénage** a particulièrement été développée à partir de l'année 2011 afin d'apporter une aide à la décision aux collectivités en situation de créer de nouveaux équipements, soit pour répondre à la réglementation du SAGE de l'Elorn, soit pour tendre vers les objectifs de la Directive Cadre de l'Eau. Un **schéma de carénage**, définissant notamment la localisation de nouveaux équipements de carénage à réaliser sur le Pays de Brest a été validé par le comité syndical du Pays de Brest le 8 mars 2012.

Au-delà du schéma, il est nécessaire de sensibiliser les acteurs et les usagers à **l'évolution des pratiques** et de s'interroger sur l'efficacité des équipements. Pour cela, une **étude « carénage »** a été confiée à IDHESA Bretagne pour :

- développer de l'information sur la réglementation et son évolution auprès des usagers ;
- réaliser un diagnostic sur les équipements de carénage existants afin d'en évaluer leur fonctionnement au regard de leur impact sur le milieu marin ;
- évaluer la faisabilité d'établir un niveau de rejets à insérer dans le cahier des charges des futurs équipements de traitement des aires et cales de carénage ;
- mettre en place des expérimentations de nettoyage de coques et de solutions alternatives aux peintures contenant des biocides.

Le groupe de travail a vocation à poursuivre ce travail dans la durée. En 2012, il a ainsi ouvert une nouvelle réflexion sur **l'activité des bateaux transportables**. L'étude a permis d'appréhender de manière quantitative et qualitative l'évolution de cette activité et à mieux connaître les attentes et comportements de ces usagers. Dans l'avenir, le groupe de travail devrait élargir sa réflexion à l'évolution de la plaisance, aux équipements de services proposés (accueil, gestion des déchets, stockages des bateaux et des annexes...).



■ La qualité des eaux de baignade

Les objectifs de ce groupe de travail résident dans la définition de la mise en place d'une **organisation territoriale plus adaptée** entre les collectivités et dans leurs relations avec le public, afin d'obtenir une prise de conscience plus forte des implications de chacun dans les processus de dégradation de la qualité des plages. Les travaux consistent à mettre en œuvre conjointement une politique de gestion préventive et une maîtrise des sources de pollution à l'échelle intercommunale.

Les lignes directrices de ce groupe de travail sont d'initier une démarche de **coordination** quant à la qualité des eaux de baignade dans un contexte d'évolution réglementaire. Face aux difficultés et aux risques de perte d'attractivité générés par l'application de la nouvelle réglementation, le groupe de travail accompagne les communes pour :

- éviter les fermetures de zones de baignade ;
- améliorer sensiblement la qualité des eaux de baignade par la réduction des rejets ;
- avoir une réponse adaptée à la réglementation mais aussi comprises par les usagers ;

Démarrés en 2010, les travaux ont mis en évidence les attentes suivantes de la part des collectivités :

1. Les communes ressentent le besoin d'être accompagnées dans la mise en place de la nouvelle réglementation pour améliorer leur capacité de réactivité et d'anticipation.
2. Les difficultés rencontrées montrent le besoin d'organiser les échelles de compétences pour développer davantage de relation entre les communes, les communautés de communes.
3. Compte tenu de l'impact sur l'attractivité touristique du risque de fermeture de plages et des enjeux que cela représentent pour la Pays de Brest, la communication devra faire l'objet d'un axe de travail spécifique autour de la question de la prévention.

Les travaux du groupe de travail ont conduit à accompagner les communes dans **l'élaboration des profils de baignade** et dans l'information du public. L'objectif est de coordonner la mise en œuvre de la Directive concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade qui relèvent de compétences communales en associant communes, communautés de communes et pôle métropolitain. Le travail consiste à mobiliser les communes dans un même calendrier, à organiser les réponses à une échelle supra-communale pour mutualiser les coûts et à produire des matériaux avec le plus de cohérence possible à l'échelle du Pays de Brest.

A ce jour, les profils de baignade ont tous été réalisés. Désormais l'action se concentre sur **l'information au public de la qualité des eaux de baignade**. L'application de la réglementation est l'occasion de créer un outil touristique utile et attractif, tout en proposant une homogénéisation de l'affichage de la qualité des eaux de baignade à l'échelle du Pays de Brest.



■ Partage de l'espace littoral

De nouvelles demandes d'une vision plus globale de l'espace littoral ont conduit à créer en 2011 un troisième groupe de travail plus transversal, dans un contexte où les activités professionnelles et de loisirs sont très nombreuses et où des tensions apparaissent entre les activités de production primaire et les activités de loisirs, voire entre les activités de loisirs. Il répond à la nécessité de l'amélioration de la gouvernance et de la communication entre différentes instances d'organisation et de gestion du littoral. Les processus sectoriels suivis par les projets concernant les professionnels de la mer et par ceux concernant l'aménagement de la frange côtière conduisent à des incompréhensions et à des tensions entre les acteurs du littoral, qui trouvent difficilement un lieu de discussion et d'information centralisé sur le territoire.

L'intérêt de ce groupe de travail est de proposer un **espace d'échanges entre les acteurs** en dehors des périodes de conflits. Il apporte une vision moins sectorielle, plus transversale, et porte davantage une vision économique positive du territoire prenant en compte les milieux naturels. Il permet de bien coordonner les différents travaux menés sur le territoire.

Dans un premier temps, le groupe de travail a souhaité disposer d'un état des lieux de la connaissance et d'un recensement des travaux menés par les différents organismes de recherche sur le Pays de Brest sur les activités maritimes et terrestres de la zone côtière. Ce travail, réalisé en 2011, a permis de recenser l'ensemble des activités et des acteurs de la zone côtière du Pays de Brest, et d'établir des fiches pour chaque activité. Chaque fiche résume l'activité, sa localisation et ses contraintes réglementaires.

Parallèlement, des entretiens réalisés avec les acteurs de la zone côtière du Pays de Brest ont mis en évidence le souhait **d'organiser les activités maritimes et littorales**. Dans les secteurs où les tensions entre les groupes d'acteurs sont les plus sensibles, un réel besoin de partage émerge : « il devient urgent de redéfinir les conditions d'accès à l'espace littoral et rechercher la complémentarité avec d'autres activités et usages ».

Pour y répondre, des espaces d'échanges innovants prenant la forme de trois forums, pour trois secteurs littoraux (Abers, Baie de Daoulas, Fond de Rade / Aulne), sont créés. Ils ont vocation à rassembler les acteurs concernés et de produire une vision partagée de ces espaces qui se traduiront par des **schémas concertés de l'organisation de l'espace littoral** avec approche spatiale. En préalable, un état des lieux précis est en cours de réalisation. Ces forums seront sollicités pour proposer des scénarios et des stratégies par secteur, puis pour des propositions opérationnelles. Une extension de ce principe à l'ensemble du littoral du Pays de Brest est envisagée.



■ **Développer la communication pour sensibiliser le plus grand nombre**

En 2012, des actions de communications ont été mises en œuvre pour associer et informer davantage les communes et les partenaires :

- › Une **lettre d'information électronique « GIZC'Info »** a été créée. Adressée par mail à tous les acteurs et toutes les collectivités, son contenu a pour but de faire connaître et valoriser les divers travaux de la démarche GIZC.
- › Le **site internet du Pays de Brest** présente la démarche et met à disposition par téléchargement les documents produits par les travaux des groupes de travail. Il sera étendu par la création d'un espace extranet accessible par l'ensemble des acteurs mobilisés et par les collectivités. Il deviendra un espace de stockage des comptes rendus des réunions et des documents produits.
- › Les modalités de rencontre entre les acteurs seront multipliées et diversifiées. Des réunions des groupes de travail par sous-secteurs ou par sous-thématiques auront vocation d'associer davantage les communes et les représentants associatifs locaux.
- › L'appréhension globale du littoral du Pays de Brest sera renforcée par l'organisation d'une **rencontre annuelle** rassemblant tous les acteurs locaux participant à la démarche GIZC. Cette rencontre participative cumulera la valorisation du travail effectué et le renforcement des liens entre les acteurs du Pays de Brest et des territoires voisins.
- › Ultérieurement, ces **échanges participatifs** seront ouverts au **grand public** selon des modalités qui seront à définir, qui s'appuieront sur des actions de pédagogie, d'éducation, de participation, de co-production avec la mobilisation d'établissements spécialisés.

